

## PRIX DES BOIS

---

*L'étude que M. le Conservateur PERROT a bien voulu nous confier, mettra une fois de plus, en lumière, l'ouverture de l'éventail des prix du chêne.*

*Sa lecture ralentira chez beaucoup de sylviculteurs la tentation de réaliser trop rapidement des futaies qui doivent améliorer leur taux de placement.*

Le C. de R.

Les prix des bois sur pied poursuivent d'année en année leur marche ascendante, et il paraît intéressant d'examiner cette question. Mais comment le faire avec un franc élastique ou plutôt en peau de chagrin. On peut d'abord penser à convertir notre monnaie en une autre plus stable, le dollar ou la livre. Une telle conversion, acceptable avant 1914 alors que les parités du pouvoir d'achat correspondaient à peu près aux parités de change, ne peut plus se faire aujourd'hui, et on devrait recourir aux indices des prix de détail (1); mais ceux-ci eux-mêmes sont devenus avec les 213 articles un bien pâle reflet du coût de la vie réel.

Au surplus comme, dans ce qui va suivre, il s'agira surtout de comparaison des prix pour une même année, l'étalon monétaire choisi est de peu d'importance. On s'en tiendra donc aux prix des bois sur pied tels qu'ils ont été estimés avec le soin bien connu par mon regretté ami J. JAGERSCHMIDT dans l'*Action forestière*, puis par ses successeurs dans *Forêts de France*.

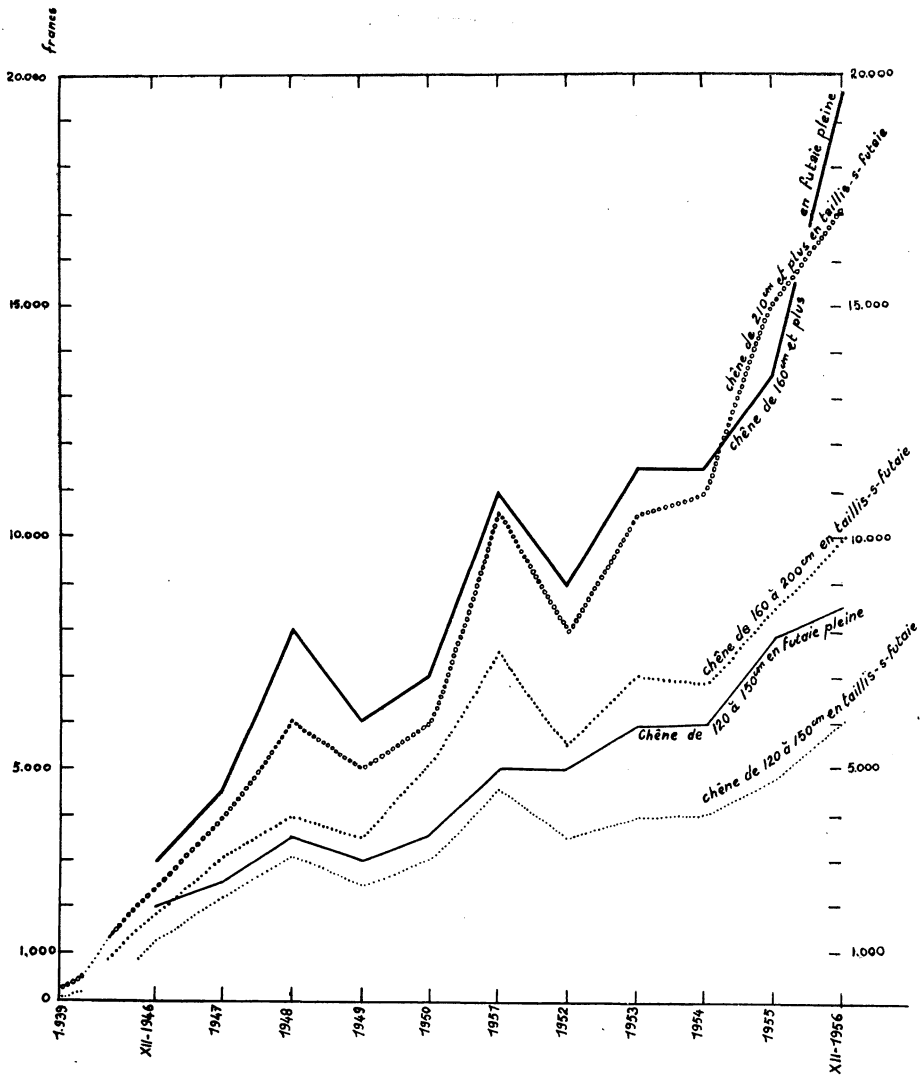
\*  
\* \* \*

On est conduit d'abord à construire les graphiques ci-après, avec les prix en ordonnées, et les années successives en abscisses, ce qui permet de constater la marche ascendante bien prévisible des prix de toutes les catégories de bois, mais aussi de remarquer combien le graphique des chênes de 210 et plus se redresse de façon impressionnante, ce qui amène à se demander si l'affirmation de mon savant Maître doit toujours être tenue pour valable, savoir :

« Quel que puisse devenir le prix des bois, il sera toujours vrai qu'à des âges d'exploitation élevés correspond un taux de placement extrêmement faible. »

(G. HUFFEL, *Economie Forestière*, T. II, ch. IV de la 4<sup>e</sup> partie).

(1) Bertrand NOGARO, *Economie contemporaine*, chap. VI.



Prix du m<sup>3</sup> bois d'œuvre sur pied, mesures prises à 1,50 m du sol.

Les données numériques des tableaux des pages 235 et 378 permettent de calculer quel était ce taux et d'écrire :

Le chêne de 60 cm de D. met 28 ans pour passer dans la catégorie supérieure 70 cm D. son volume passant de 2,4 m<sup>3</sup> œuvre à 3,7 m<sup>3</sup>, et le prix du m<sup>3</sup> de 44 F à 55 F, ce qui permet de poser :

$$\begin{aligned} 2,4 \times 44 (1 + t)^{28} &= 3,7 \times 55 \\ \text{d'où} \quad (1 + t)^{28} &= 1,927 \end{aligned}$$

soit un taux de placement  $t = 2,36 \%$  se rapportant aux années 1900-1910.

Le même calcul effectué avec les prix de 1956 donne les résultats suivants :

$$\begin{aligned} 2,4 \times 10\,000 (1 + t)^{28} &= 3,7 \times 17\,000 \\ \text{d'où} \quad (1 + t)^{28} &= 2,621, \text{ soit } t = 3,50 \%, \end{aligned}$$

taux supérieur de 40 % à celui des années 1900 et qui s'avère satisfaisant dans les conditions actuelles, puisqu'il s'agit d'un placement sûr, considéré à juste titre comme une valeur or, et qui se trouve précisément égal à celui réalisé par les valeurs mobilières cotées à la Bourse de Paris (1).

L'examen du graphique des bois de 210 cm et plus montre que c'est surtout à partir de l'année 1953 que le redressement des prix s'est accentué. En appliquant à ladite année le raisonnement précédent, on obtient :

$$\begin{aligned} 2,4 \times 7\,000 (1 + t)^{28} &= 3,7 \times 10\,500 \\ \text{d'où} \quad (1 + t)^{28} &= 2,31 \\ \text{et} \quad t &= 3,04 \%, \end{aligned}$$

Ainsi, dans les 3 dernières années, le taux de placement est passé de 3,04 à 3,50, soit un pourcentage d'augmentation de

$$\frac{46 \times 100}{304} = 15,1$$

si bien que, si la conjoncture actuelle persiste (sans être qualifié de pessimiste, on peut se demander s'il y a des raisons pour que cela change), le taux de placement des gros bois continuerait à monter pour atteindre progressivement dans 3 ans un taux de

$$3,5 \times 1,151, \text{ soit } 4,03 \%.$$

(1) « De nombreux titres de premier plan ont un rendement net de 3 1/2 % » (*Le Monde économ. et financ.* du 20 janvier 1957).

Pour le hêtre, un calcul analogue donne un taux de placement de 3,71 % afférent à l'année 1956.

Tout ce qui vient d'être dit concerne le taillis-sous-futaie. Il s'applique également à la futaie pleine, surtout si l'on considère que le chêne de futaie pleine passe plus rapidement de la catégorie

$$\frac{120 + 150}{2} = 135 \text{ à celle de } 160 \text{ et plus (différence } 25 \text{ cm) que}$$

le chêne de taillis-sous-futaie ne passe de la catégorie

$$\frac{120 + 200}{2} = 160 \text{ cm à celle de } 210 \text{ cm (différence } 50 \text{ cm).}$$

Ainsi, il paraît bien établi que le taux de placement des bois d'âges d'exploitation élevés ne peut plus être tenu pour « extrêmement faible ». Ceci résulte évidemment des nombreux bouleversements économiques (1) et autres intervenus depuis le début du siècle. Les chênes et les hêtres de grosses dimensions ont trouvé des emplois très rémunérateurs dans le tranchage et le déroulage.

\*  
\* \* \*

Y a-t-il quelques conclusions à tirer de cette nouvelle situation ?

L'âge de la révolution généralement adopté pour le chêne par exemple, soit 144 ou 160 ans, convient-il ? Il peut à juste titre être considéré comme trop faible. Et pour le hêtre, celui de 124 à 140 ans devrait, lui aussi, être allongé ; mais pour cette essence, ne pas perdre de vue que les vieilles écorces se tarent parfois assez facilement, trous de pics, pourritures rouge et autres...

On peut constater que grâce aux prix très élevés obtenus par les plus gros bois, il suffit souvent d'un petit nombre de ceux-ci pour qu'un lot soit recherché à la vente. Le forestier doit donc s'attacher à en assurer le recrutement, souvent compromis dans de nombreux cas.

On a signalé depuis longtemps la raréfaction du nombre des baliveaux chêne attribuée à l'allongement des révolutions, et cette raréfaction tend vers une disparition totale surtout en sol riche où les rejets des essences secondaires et des morts-bois particulièrement vigoureux étouffent plus complètement les semis précieux. Dans de tels peuplements, il reste quelques gros chênes presque tous en bordure des massifs où, dans leurs premières années, ils ont pu bénéficier de quelque lumière, alors que vers l'intérieur, l'aptitude à

(1) Pour en mesurer la profondeur il paraît utile de rappeler qu'en 1914, notre billet de banque faisait prime à l'étranger. C'est ainsi qu'en échange de notre billet de 100 F, on obtenait en Suisse 5 pièces de 20 F suisse en or, plus un supplément de quelques francs suisses représentant la prime, alors qu'aujourd'hui pour le même billet on reçoit... 1 franc suisse.

leur production n'est attestée que par quelques énormes souches en cours de décomposition.

On peut ne pas comprendre, à première vue, qu'au siècle dernier la conversion en futaie à base de chêne n'ait pas été entreprise alors que les réserves de tous âges ne devaient pas manquer. Mais il est nécessaire de considérer qu'alors les besoins en bois de corde étaient impératifs, non seulement pour satisfaire au chauffage domestique, mais aussi pour apporter une contribution importante à l'industrie du fer et du verre (1).

Au surplus, les prix comparatifs du chauffage et du bois d'œuvre traduisent avec éloquence cette situation. C'est ainsi qu'au siècle dernier on admettait qu'un m<sup>3</sup> de bois de corde valait 8 F et un m<sup>3</sup> de bois d'œuvre de 1<sup>re</sup> qualité 40 F, d'où un coefficient de majoration de 5. Aujourd'hui, le m<sup>3</sup> de bois de corde vaut 200 F et le m<sup>3</sup> de bois d'œuvre chêne de 1<sup>re</sup> qualité 20 000 F, soit un coefficient de majoration de 100.

Rien donc d'étonnant à ce que les forestiers d'autrefois ne se soient pas attachés avec plus de vigueur à la conversion particulièrement en forêt communale, où le premier souci était de couvrir en chauffage les besoins des affouagistes. C'est là, semble-t-il, une des raisons pour lesquelles les forêts traitées en futaie feuillue ne se rencontrent guère qu'en forêts domaniales.

Quoi qu'il en soit, le nombre des porte-graines était devenu insuffisant, il convient de réintroduire le chêne, de préférence par voie de plantation et cela principalement à proximité des chemins et des lignes de manière à permettre de suivre plus facilement les plants dans leur développement et d'intervenir par des dégagements périodiques. On pourra ainsi obtenir, dans l'avenir, ces gros bois de qualité incomparable qui ne sauraient provenir des reboisements ordinaires même faits dans des terrains à vocation forestière.

A défaut de plantation, on peut recourir au semis, mode de reboisement plus lent, permettant moins commodément d'intervenir en dégagements ultérieurs, mais aussi moins coûteux : il peut, en effet, consister simplement à glisser les glands dans des trous pratiqués dans le sol avec l'extrémité d'une canne ferrée. Ce procédé a permis à M. le Conservateur Pierre du VACHAT de réintroduire le chêne sous un couvert de morts-bois d'épine. Le succès ainsi remporté apportait en outre une justification à la théorie de l'alternance des essences qui trouverait sans doute ici, si besoin était, une confirmation nouvelle.

Mais il existe encore, trop rares il est vrai, des taillis-sous-futaie avec des réserves en nombre suffisant. Ce sont ceux dans lesquels

(1) La verrerie de la Loye, en Forêt de Chaux, fonctionnait encore au bois à la fin du siècle dernier.

la révolution n'a pas été portée à 30 ou 35 ans et qui croissent sur des sols dont la fertilité ne dépasse pas la moyenne. On y observe des glandées fréquentes (1) et assez abondantes, garantes d'une régénération naturelle si l'on intervient par des opérations culturales appropriées, en temps voulu, c'est-à-dire en pratiquant 5 ans environ après la coupe de taillis, une coupe d'extraction qui devra être suivie de dégagements répétés à quelques années d'intervalle.

Ce qui vient d'être dit s'applique aux grands feuillus.

Il sera intéressant d'examiner ultérieurement le cas des résineux et d'établir ensuite un parallèle entre l'évolution des prix des bois de ces deux grandes catégories d'essences.

\*  
\*\*

Ainsi, l'étude des prix des bois conduit finalement à des considérations culturelles: Le contraire, n'est-il pas vrai, serait fait pour surprendre chez un forestier.

Ch. PERROT.

Conservateur des Eaux et Forêts  
en retraite.

(1) Une opinion assez répandue veut que dans l'Est les glandées soient souvent insuffisantes pour assurer une régénération normale. Or il n'en est rien, ainsi que peuvent en témoigner les chasseurs qui, postés sous les chênes en fin septembre de chaque année, y attendent ramiers et geais venus se gaver de glands.

### Les Forêts d'Alsace

La revue « *Rivières et Forêts* », organe de défense du patrimoine naturel français, consacre un numéro particulièrement intéressant et largement illustré aux Forêts d'Alsace. Préfacé par M. PFIMLIN, député du Bas-Rhin, ancien ministre, présenté sur le plan technique par M. CASTAGNOU, Inspecteur Général des Eaux et Forêts, ce document est rédigé par les forestiers les plus qualifiés des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle. Un chapitre est également consacré à la chasse. M. BRUMBT, Maire d'Haguenau, Président des Communes forestières, M. WEIL, Président du Syndicat des Scieurs et des Exploitants forestiers, M. MICHAUD, Directeur Général de la Sapro ont également apporté leur concours précieux à l'élaboration de ce numéro de « *Rivières et Forêts* », appelé à un vif succès en Alsace. Prix: 350 F — 98, boulevard Malesherbes, Paris.